



AgEcon SEARCH

RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Les caractères originaux de la politique agricole française face aux politiques européennes

Corrado Barberis

Citer ce document / Cite this document :

Barberis Corrado. Les caractères originaux de la politique agricole française face aux politiques européennes. In: Économie rurale. N°108, 1975. Les lois d'orientation à l'épreuve des faits bilan et perspectives d'une politique agricole. pp. 53-56;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1975.2376>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1975_num_108_1_2376

Fichier pdf généré le 08/05/2018

Résumé

Valorisation de l'agriculture au sein de la politique économique, valorisation de l'homme au sein de l'agriculture, voici ce qu'on pourrait appeler les caractères originaux de la politique française.

Grâce à cette politique, l'Europe vient de découvrir qu'il y a gaspillage non seulement lorsque la CEE est obligée de se défaire, à vil prix, des excédents qui menacent de pourrir dans ses entrepôts, mais aussi lorsqu'un paysan découragé de ne pas avoir pu stocker sa production, ou encore de ne pas avoir assez d'argent pour envoyer son enfant à l'école, quitte la terre. Il s'agit là d'une leçon très importante, à une époque où les termes de l'échange agriculture- industrie pourraient ne pas être, pour celle-ci, aussi favorables que par le passé.

Le souci anti-malthusianiste vient finalement de faire le succès de l'opération IVD : qui, en France, a été conçue comme un rajeunissement de l'exploitation visant à une augmentation de la production. Si le Peuple français a finalement fait l'IVD par une application si massive, c'est qu'il était conscient de participer à une oeuvre de vie, l'invention de la jeunesse.

Abstract

The originality of French Agricultural policy - A renewed value attached to farming in economic policy and a greater value attached to human labour in farming could be said to constitute the originality of French policy. Thanks to this policy Europe has discovered there is wastage not only when the EEC has to dispose of surpluses liable to rot in warehouses, but also when a farmer, discouraged at not being able to stock his harvest or at not being able to afford to send his child to school, leaves the land. This is an essential lesson at a time when the terms of exchange between farming and industry may well not be as favourable for the latter as they have been in the past. This anti-Malthusian attitude has ensured the success of the IVD policy, which in France is regarded as a means of bringing the farm up to date and of increasing production. If the French have made a success of IVD by applying it so widely it is because they felt they were participating in promoting the integration of young people.

LES CARACTÈRES ORIGINAUX DE LA POLITIQUE AGRICOLE FRANÇAISE FACE AUX POLITIQUES EUROPÉENNES

par Corrado BARBERIS

Président de l'INSOR, Rome

Valorisation de l'agriculture au sein de la politique économique, valorisation de l'homme au sein de l'agriculture, voici ce qu'on pourrait appeler les caractères originaux de la politique française.

Grâce à cette politique, l'Europe vient de découvrir qu'il y a gaspillage non seulement lorsque la CEE est obligée de se défaire, à vil prix, des excédents qui menacent de pourrir dans ses entrepôts, mais aussi lorsqu'un paysan découragé de ne pas avoir pu stocker sa production, ou encore de ne pas avoir assez d'argent pour envoyer son enfant à l'école, quitte la terre. Il s'agit là d'une leçon très importante, à une époque où les termes de l'échange agriculture-industrie pourraient ne pas être, pour celle-ci, aussi favorables que par le passé.

Le souci anti-malthusianiste vient finalement de faire le succès de l'opération IVD : qui, en France, a été conçue comme un rajeunissement de l'exploitation visant à une augmentation de la production. Si le Peuple français a finalement fait l'IVD par une application si massive, c'est qu'il était conscient de participer à une œuvre de vie, l'invention de la jeunesse.

The originality of French Agricultural policy

A renewed value attached to farming in economic policy and a greater value attached to human labour in farming could be said to constitute the originality of French policy. Thanks to this policy Europe has discovered there is wastage not only when the EEC has to dispose of surpluses liable to rot in warehouses, but also when a farmer, discouraged at not being able to stock his harvest or at not being able to afford to send his child to school, leaves the land. This is an essential lesson at a time when the terms of exchange between farming and industry may well not be as favourable for the latter as they have been in the past. This anti-Malthusian attitude has ensured the success of the IVD policy, which in France is regarded as a means of bringing the farm up to date and of increasing production. If the French have made a success of IVD by applying it so widely it is because they felt they were participating in promoting the integration of young people.

« Je cultive la terre, donc je suis français ». Nouveaux Descartes de l'économie, les paysans européens ont bien compris ces dernières années la solidarité existant entre leur profession et la politique française : de la Sicile à l'Ecosse, du Béarn à Berlin.

Et c'est bien en vertu de cette solidarité que Christian Bonnet a pu parler à Rome, lors de la récente Conférence Mondiale de l'Alimentation, au nom de la France et de la Communauté Européenne, sans interruption et avec un enchaînement naturel : « La France est profondément convaincue que l'augmentation de la production agricole doit constituer la priorité des dix années à venir » (1).

Accréditée par l'inflation, cette priorité n'est pas sans poser des problèmes. Pas plus tard que le 1^{er} avril 1974, le Secrétaire d'Etat britannique aux Affaires Etrangères et au Commonwealth avait l'occasion de le souligner auprès de ses collègues réunis à Luxembourg : « nous ne sommes pas à même de consentir à la politique qui perpétuerait les montagnes de beurre et leurs ventes à bas prix à l'Union Soviétique. Etes-vous sûrs qu'il n'y a aura pas à l'avenir une montagne de bœuf dans les entrepôts ? Et les intérêts des consommateurs ont-ils été suffisamment protégés ? Et les producteurs d'outre-mer ne pourraient-ils pas obtenir un meilleur accès aux marchés de la Communauté ? » (2).

(1) Intervention de M. Christian BONNET, Ministre de l'Agriculture français, au nom de la France et de la Communauté à la Conférence Mondiale de l'Alimentation. Rome, 5 novembre 1974.

(2) Secretary of State for Foreign and Commonwealth Affairs : *Renegotiation of the terms of entry into the European Economic Community*. Londres, avril 1974, Cmnd 5593-HMSO-9p net.

Dans le même souci, le ministre britannique, à la réunion suivante du 4 juin 1974, insistait encore : « Oter du marché une grande quantité de viande, la congeler, la stocker, pour voir monter le prix de celle demeurée en circulation avec, par conséquent, une réduction de la quantité achetée par la ménagère, ça n'a aucun sens » (3).

Personne ne saurait nier le poids de ces arguments, ni le bien-fondé de ces interrogations. Logiquement, la position britannique est inattaquable. Politiquement pourtant, les circonstances exaltent, même au niveau européen, le pari jadis proposé par M. Jacques Chirac, à l'intention du Tiers-Monde : « Entre un risque d'excédents que les opinions publiques dans les pays développés supportent mal en raison du coût financier qui en résulte et un risque de famine plus ou moins prononcé pour l'ensemble des pays en développement, notre choix international doit être clair : le risque d'avoir quelques stocks à maintenir, quelques excédents à résorber est politiquement mais surtout moralement le moins grave. C'est donc celui-ci que nous devons assumer... » (4).

Par l'une de ces ruses qui amusent et les adeptes de la philosophie hégélienne et les croyants dans la providence catholique, c'est donc la pénurie, la peur de la disette, qui justifie le gaspillage. Toutefois il faut bien reconnaître que le mot même de gaspillage traduit encore, dans sa signification actuelle, l'héritage de siècles de misère, où il fallait bien qu'une chose fût matérialisée pour la gaspiller. Seul un anthropologue ou si l'on préfère un archéologue de l'esprit pourrait nous indiquer pourquoi il y aurait gaspillage à propos d'un bifteck mal congelé dans un frigo et non pas à propos d'un jeune paysan ne terminant pas ses études du fait que son père n'aurait pas vendu ce fameux bifteck. Entre un cerveau en friche et un morceau au frigo, lequel des deux dangers serait-il le moins épouvantable ? Les fruits détruits par les bulldozers dans les campagnes italiennes après avoir été achetés au prix d'intervention ont, à juste titre, scandalisé tout le monde. Mais combien de gens se seraient-ils scandalisés de les voir pourrir sur les arbres et voir pourrir avec eux, la joie au travail du paysan ?

Dans ce marché qui en s'élargissant devient toujours plus dépendant, la lutte des paysans pour la parité des revenus est inconcevable s'ils n'obtiennent pas comme les ouvriers quelques garanties pour la vente de leur force de travail, c'est-à-dire de leurs produits. Et d'autant plus que leur sûreté de vendre entraîne, pour le consommateur, dans une conjoncture qui n'est plus dominée par les excédents d'autrefois, la sûreté d'être ravitaillé. Sans juger en absolu laquelle des deux positions, la française ou la britannique, serait la plus intelligente, l'on peut bien constater qu'au point de vue poli-

tique, déterminé dans cette fin de 1974, c'est la position française qui l'emporte : en vertu d'une correspondance peut-être exceptionnelle mais en tout cas saisissante entre l'intérêt général de l'humanité qui a besoin d'être nourrie, de la Communauté Economique Européenne qui a vu le cours des prix mondiaux grimper de façon tout-à-fait inattendue et des agriculteurs qui ont finalement la fierté de ne plus être dans le budget des Etats, ce mal dont quelqu'un commençait déjà à s'interroger s'il était vraiment nécessaire.

Certes, pour citer encore une fois M. Bonnet : « l'arête est étroite entre la pénurie et l'abondance » (5). Les vagues psychologiques contradictoires qui ont déferlé à ce sujet sur l'opinion publique européenne en lui présentant, un jour la famine prochaine, un autre le drame des excédents, traduisent, avec les spéculations des différents groupes de pression, pas seulement idéologiques, une carence d'informations statistiques qui constitue un défi permanent pour tous ceux qui s'occupent de l'avenir du secteur agricole. Dans cet enjeu de l'optimisme et du pessimisme, la politique britannique, traditionnellement axée sur l'achat à bas prix dans des marchés internationaux excédentaires, peut bien revenir à la mode, comme toujours reviennent à la mode les grandes créations de l'esprit, les modèles de cohérence. C'est le modèle de l'Etat industriel qui, bien plus qu'une réserve stratégique inéliminable voit dans l'agriculture nationale une entrave à l'exportation de produits manufacturés à destination de pays ne pouvant les payer qu'avec des denrées alimentaires.

Dans le passé cette conception s'est avérée très efficace non seulement pour élargir le volume des échanges mais aussi pour profiter des termes de cet échange, termes très défavorables — comme on le sait — aux produits industriels. Le bouleversement du cours des prix internationaux donne maintenant lieu à quelques doutes sur la validité de cette stratégie. A l'heure où le prix mondial du sucre est trois fois et demi plus élevé que celui de la Communauté Economique Européenne, à l'heure où la Grande-Bretagne et l'Italie, face à leur production déficitaire de cette denrée, reçoivent des subsides du FEOGA pour s'approvisionner sur le marché international (6), c'est un vœu toujours plus pieux de prôner des changements dans la politique agricole communautaire « afin qu'elle cesse d'être un danger pour le marché international de l'alimentation et afin que le producteur à bas prix non-européen continue à accéder au marché britannique » (7).

Ceci ne porte pas à nier que, même dans une conjoncture si changée, les industriels, et le Trésor avec eux, ne puissent voir dans l'offre de certains produits une occasion pour importer des denrées alimentaires à bas

(3) Intervention de M. James CALLAGHAN à Luxembourg, le 4 juin 1974.

(4) Intervention de M. Jacques CHIRAC à Rome, à la XVII^{ème} Conférence de l'Organisation pour l'Alimentation et de l'Agriculture.

(5) Le Monde, 19 juillet 1974.

(6) Le Monde, 24 octobre 1974.

(7) Secretary of State for Foreign and Commonwealth Affairs : *Renegotiation of terms of Into the European Economic Community*. Londres, avril 1974 Cmnd 5593-HMSO-9p net.

prix. L'envoi de poulets hongrois vers l'Italie (8) est peut-être le dernier, mais encore d'un des feux du grand artifice des décennies passées.

En général pourtant il y a lieu de se demander si les produits manufacturés auront, dans les prochaines années, cette capacité de s'octroyer la part du lion qui caractérisait leurs rapports avec les producteurs agricoles d'outre-mer. Les Morgan, les Lafitte qui pillaient autrefois les marchés internationaux deviendraient de respectables messieurs très attentifs à l'aubaine de quelques bonnes trouvailles sur le marché aux puces. Où sont-ils les pirates et les corsaires d'antan ?

Si l'augmentation résolue de la production agricole doit donc constituer la priorité des années à venir, il est indiscutable qu'un système de prix favorables pour le producteur représente la garantie la plus sûre de cet objectif. Toutefois, l'on ne saurait nier l'importance de l'objection portée à cette stratégie par le Ministre britannique de l'Agriculture, M^r Peart, lorsqu'il demande que le prix soit fixé en fonction du coût des exploitations les plus modernes, et que l'on pourvoie avec d'autres solutions à la situation des exploitations plus petites et moins cossues. L'objection de M^r Peart est bien loin d'être exclusivement britannique. Assise sur un bien-fondé véritable, elle est formulée à l'intérieur de n'importe quel pays de la Communauté par tous les porte-paroles des groupes de pression anti-agricoles.

En Italie, elle a été soulevée de façon éclatante à la Session d'Etudes du Parti Démocrate-Chrétien (Pérouse, décembre 1972) ; elle est ailleurs aussi très courante. Le problème existe. Sans une politique des structures, sans la réduction du décalage existant actuellement dans l'éventail des exploitations, une politique de marché est absolument impossible. Mais la solution doit être recherchée ailleurs que dans l'instauration d'un régime de « deficiency payments » qui donne aux gros exploitants, par le biais du Trésor, les mêmes avantages qu'ils obtiendraient par la fixation de prix élevés dans le marché ; dans un système ou dans l'autre c'est toujours l'unité de produit qui reçoit la subvention et non pas l'unité de production : qu'il s'agisse de l'exploitation ou de l'homme.

Admirable dans le Royaume-Uni, dans ce pays qui ne compte que 350.000 exploitations, le système des « deficiency payments » supporte mal l'exportation dans les pays où les structures sont beaucoup plus fragmentées et où les ayant-droits sont, par conséquent, plus nombreux. La preuve en est fournie par l'Italie centre-méridionale où l'intégration communautaire du prix de l'huile d'olive, nécessitée par le manque de protection douanière, s'applique à 900.000 exploitations. L'accumulation des dossiers, atteignant parfois les chiffres vertigineux de 1.200.000, manifeste avec la lenteur de la bureaucratie locale, une certaine attitude de l'adminis-

tration centrale, heureuse de garder l'argent dans les caisses de l'Etat et de ne le verser qu'avec une année ou deux de retard.

Dans ces conditions, il est tout-à-fait naïf d'exiger des contrôles sur l'exactitude des déclarations et partant sur le montant des primes elles-mêmes.

Lorsque l'instruction d'un dossier entraîne pour le Gouvernement de Rome, des coûts beaucoup plus importants que la somme versée par la Communauté (il n'existe pas de calculs à ce sujet, mais l'étude offrirait des résultats surprenants), il est absolument outrageant de reprocher aux paysans italiens leur manque d'honnêteté ; c'est bien la Communauté Economique Européenne qui devrait se reprocher son manque d'intelligence. Elle n'est pas dupe des Italiens ; elle a voulu être dupe d'elle-même (9).

Difficilement exportable même du simple point de vue technique dans l'Europe Continentale, le système des « deficiency payments » n'offre pas en tout cas de protection à l'homme.

Et c'est justement cette protection qui a été offerte grâce à la politique menée par la France dans le domaine de la sécurité sociale.

Lorsque l'Etat prend en charge la plus grande partie du coût des prestations, c'est-à-dire la différence entre les sommes versées et reçues par les paysans, c'est bien l'homme et non plus la denrée qui devient le centre des soucis.

Les bons exemples ouvrent toujours leurs portes à la surenchère ; et l'Italie, aujourd'hui, réalise au bénéfice de l'agriculture une intégration de revenu qui n'est nullement inférieure en absolu au montant de la protection française et qui la dépasse nettement compte tenu du budget de l'agriculture et celui de l'Etat.

En 1973, le transfert d'argent à l'agriculture par le biais de la prévoyance sociale a atteint la jolie somme de 2.266 milliards de liras correspondant à 3,1 % du revenu national brut et à 35,3 % du produit agricole net.

Au début des années 50, le transfert était pratiquement inexistant. Il a été l'œuvre du syndicalisme paysan axé sur la « Confederazione Nazionale dei Coltivatori Diretti ».

A la question : « quelle a été l'influence de la politique agricole française sur ses partenaires de la Communauté ? », je répondrai donc sans hésitation : « la considération de l'homme comme protagoniste et objet de la politique ».

Sans méconnaître l'importance des critiques qui peuvent être adressées à l'application de la Loi d'orienta-

(9) P. BARRACANO : I difficili controlli sull'olio in *Giornale dell'agricoltura*. 22 février 1970.

Même situation difficile dans le domaine du blé dur où les dossiers atteignent les sommets de 450.000.

(8) 24 ORE. « Guerra dei polli in atto fra Italia-Ungheria-CEE ». 29 novembre 1974.

tion agricole de 1960 et de la Loi complémentaire de 1962 — une étude frappante (10) vient d'en être fournie, entre autres, par nos collègues Mollard et Mounier de l'Université de Grenoble — il faut bien avouer que c'est sur ce thème, l'homme, que se joue l'originalité de la ligne française : depuis l'introduction du contrat de travail à salaire différé, qui remonte à 1939 et qui a trouvé une application belge en 1967, jusqu'à la création des kolkhozes à visage humain que sont les « groupements agricoles d'exploitation en commun » (GAEC), issus d'une autre loi de 1962. Et puisque l'homme est une réalité complexe, il ne faut pas s'étonner de constater, dans l'arsenal législatif français, la présence d'armements apparemment contrastants : d'un côté, par exemple, le salaire différé qui en sauvegardant les intérêts des aides familiaux, les incite à rester sur la terre, et de l'autre la création d'organismes tels que l'AMPRA hier et le CNASEA aujourd'hui, chargés de prendre par la main les jeunes désabusés par la profession agricole et de les installer dans des emplois urbains. Cette richesse contradictoire est bien une richesse de notre âme : et la liberté du citoyen s'identifie toujours plus à la possibilité de choisir, au supermarché de l'Etat, la loi qui lui convient davantage.

En politique, il n'y a pas de paternité biologique. Il n'y en a que de culturelle et les enfants sont tous adoptifs, fils de l'éducation et non de la procréation. Il est donc parfaitement inutile de s'interroger sur le premier auteur de telle ou telle loi. Ce n'est pas d'arriver le premier qui est important mais d'arriver à l'heure ; et ce n'est pas l'emprunt qui doit être blâmé mais son éventuel manque de cohérence. L'exemple de l'indemnité viagère de départ est tout-à-fait vivant. Incontestablement, elle est toute française, même du point de vue biologique. Implicite dans « La terre » de Zola, annoncée en 1962 par la Loi complémentaire, entérinée par le Décret de 1963, elle anticipe largement sur le groupe des imitateurs dont le chef de file, les

Pays-Bas, n'appliqueront son équivalent qu'à partir du 1^{er} janvier 1966. Entre 1968 et 1971, l'indemnité devient le drapeau du Plan Mansholt, le moyen pour diminuer le nombre des exploitations dans le cadre de la lutte contre les excédents. Mais là n'était pas le but de la législation française. Elle récompense en effet, non seulement le vieux paysan se retirant des affaires pour permettre la fusion de sa terre dans une autre exploitation mais aussi — quoique à un moindre degré — celui qui renonce à la direction de son exploitation toujours existante en faveur de son fils ou d'un conjoint plus jeune.

Or si jeunesse ne signifie pas toujours productivité, elle amène toujours production. On a pu le constater, juste avant l'émanation de la Loi Complémentaire, dans les recherches conjoncturelles qui nous avaient montré que, même face à la crise laitière, les jeunes paysans étaient décidés de pousser la production jusqu'au bout. Fortement syndicalisés, ils savaient que l'Etat ne pourrait se permettre leur ruine (11).

Me tromperais-je en affirmant que c'est précisément cet accord entre le rajeunissement de l'exploitation et l'augmentation de la production qui a fait en France le succès de l'opération ? Il suffit de jeter un coup d'œil sur les statistiques et de comparer les 7 millions d'hectares intéressés en France par l'indemnité viagère de départ, aux surfaces dérisoires concernées dans les autres pays par des législations du même genre, pour comprendre la différence entre la loi édictée et la conscience populaire. C'est le Peuple français qui a finalement fait l'indemnité viagère de départ par une application si massive, conscient de participer à une œuvre de vie, l'invention de la jeunesse.

L'Europe Verte, ce n'est pas la mise en commun de denrées, mais des sociétés rurales, des structures psychologiques, et des systèmes politiques.

(10) A. MOLLARD, A. MOUNIER : « L'Etat : de l'industrialisation à la régression de l'Agriculture », avril 1974. A paraître dans *Economie Rurale*.

(11) *Etudes et conjoncture*, février 1962. Voir aussi novembre 1961, décembre 1962 et mars 1963.